

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES de l'école du taxi**

Société Formation Métiers et Services TAXI (FMS TAXI ci-dessous nommée)

### **Objet et champ d'application**

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### **Conditions d'annulation et de report de l'action de formation**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois à compter de la date de la commande, l'acompte versé par le client du règlement du client sera porté au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai le règlement restera acquis à **FMS TAXI** à titre d'indemnité forfaitaire.
- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste dû à proportion du volume de formation suivi à **FMS TAXI** à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

### **Documents contractuels**

A la demande du Client, **FMS TAXI** lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage **FMS TAXI** lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Pour les formations, une facture de la totalité de la prestation est adressée à l'issue de l'action elle-même. Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document signé sur les 2 pages et un chèque d'acompte de 10% sont reçus par nos services.

**FMS TAXI** informe le Client des lieux, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au Client, ainsi qu'à sa demande copie des feuilles d'émargement.

## Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins six jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse [info@ecoledutaxi74.com](mailto:info@ecoledutaxi74.com)

## Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité.

L'acceptation de la société **FMS TAXI** étant conditionnée par le règlement intégral de la facture à l'entrée en formation du stagiaire, la société **FMS TAXI** se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que la totalité de la prestation n'aura pas été réglée dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société **FMS TAXI** à réception de facture. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, **FMS TAXI** se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à **FMS TAXI** en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de **FMS TAXI** pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

## Renonciation

Le fait, pour **FMS TAXI** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;

- l'indiquer explicitement sur la convention et de joindre à **FMS TAXI** une copie de l'accord de prise en charge

- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si **FMS TAXI** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

### Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre **FMS TAXI** et ses Clients.

### Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

### Election de domicile

L'élection de domicile est faite par **FMS TAXI** à son siège social au 745 route de Charny, 74800 Éteaux.

### Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation **FMS TAXI**, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, **FMS TAXI** pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de **FMS TAXI** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.